

95B36h
KEYRUS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL 3.424.071 €
SIEGE SOCIAL : 64 BIS RUE LA BOETIE - 75008 PARIS
400 149 647 RCS PARIS

Certifié conforme à l'original
Paris, le 05/04/03
Belouly

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2002**

L'AN DEUX MILLE DEUX,
LE VINGT-DEUX OCTOBRE,
A NEUF HEURES TRENTE,

Les administrateurs de la société Keyrus se sont réunis en Conseil d'Administration au siège social, sur convocation du président, Monsieur Eric Cohen.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Eric Cohen, président du Conseil d'Administration,
- Madame Rebecca Meimoun, administrateur.
- Madame Laetitia Adjadj, administrateur.

Sont également présents :

- Madame Armelle Chignarra, représentant des salariés non cadres,
- Monsieur Dany Cohen, représentant des salariés non cadres,
- Monsieur Albert Aidan, représentant la société Deloitte Touche Tohmatsu, commissaire aux comptes,
- Monsieur Robert Bellaïche, représentant la société RBA, commissaire aux comptes,
- Monsieur Serge Anidjar, Directeur Administratif et Financier.

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

6 MAR. 2003

N° de dépôt 17623

Chacun des administrateurs présents a signé, lors de son entrée en séance, le registre de présence aux délibérations du conseil.

Le conseil réunissant ainsi plus de la moitié des administrateurs, peut valablement délibérer. Monsieur Eric Cohen préside la séance en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du 4 juillet 2002 ;
- 2) Examen et arrêté des comptes de Keyrus pour le premier semestre 2002 ;
- 3) Arrêté du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours du premier semestre 2002 ;
- 4) Démission d'un administrateur ;
- 5) Cession des actions Successgift ;
- 6) Convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;
- 7) Pouvoirs,
- 8) Questions diverses.

* *
*
*

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2002

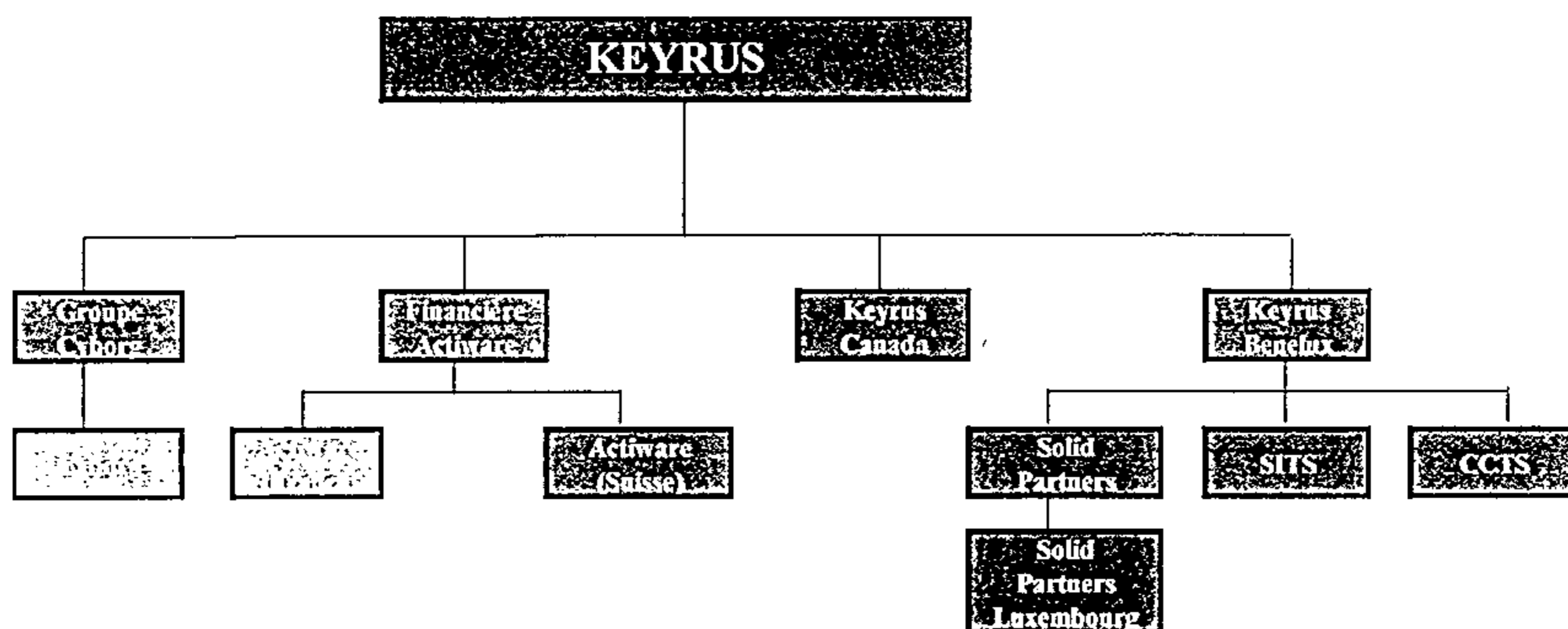
Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les procès-verbaux des précédentes réunions du conseil, chacune en date du 4 juillet 2002.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX DE KEYRUS ET DES COMPTES CONSOLIDES DU PREMIER SEMESTRE 2002

Le Président présente aux administrateurs les comptes consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2002 et résume l'activité du groupe et de la Société depuis le début de l'exercice 2002 ainsi que les opérations d'acquisition qui ont été réalisées.

Il précise tout d'abord que le périmètre de consolidation du groupe est le suivant :

- Keyrus (société tête de groupe),
- Groupe Cyborg,
- Cyborg,
- Financière Actiware,
- Actiware (France),
- Actiware (Suisse),
- Keyrus Canada,
- Keyrus Benelux,
- Solid Partners,
- Solid Partners Luxembourg,
- CCTS,
- SITS.



Toutes les sociétés sont détenues à 100%

	maison mère: activité opérationnelle
	société holding française sans activité opérationnelle
	sociétés françaises opérationnelles
	société holding étrangère
	sociétés opérationnelles étrangères

- Le Président rappelle aussi au conseil que depuis la date du 1^{er} juillet 2002 le Groupe Keyrus a procédé, par le biais de sa filiale Groupe Cyborg à deux nouvelles acquisitions :
- le Groupe TG Soft, composé d'une société mère, TG Soft SAS, et deux filiales TG Soft LR SARL et I.S.I. SARL,
- la société Créasoft SA.

Ces nouvelles acquisitions permettront au groupe Cyborg filiale à 100% du groupe Keyrus d'asseoir et d'étendre ses compétences dans le marché du Middle Market.

Puis, le Président soumet au conseil les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2002, à savoir le bilan, son annexe et le compte de résultat en précisant qu'ils ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents.

Le conseil, sous la conduite du Président, examine alors les comptes consolidés poste par poste.

Les comptes consolidés du premier semestre 2002 font apparaître un chiffre d'affaires de 19.572 K€, un résultat d'exploitation de 632 K€ et un résultat net part du groupe de l'ensemble consolidé, avant amortissement des écarts d'acquisition, de (127) K€ et de (792) K€ après amortissement des écarts d'acquisition.

Le Président précise qu'au 30 juin 2002, les capitaux propres consolidés de la Société sont les suivants :

En K€

Capital social	3.424
Primes d'émission	15.886
Réserves consolidées	<441>
Actions Propres	<152>
Résultat de l'exercice	<792>
Capitaux propres	17.925
Intérêts minoritaires	-

Enfin, le Président présente les principaux chiffres relatifs à l'activité de la société Keyrus en indiquant qu'au cours du premier semestre 2002, la Société a réalisé :

En milliers d'euros	1 ^{er} semestre 2002	1 ^{er} semestre 2001	Année 2001
Chiffres d'affaires	10 394	11 045	21 742
Résultat d'exploitation	347	<1 661>	<1 774>
Résultat courant	316	<1 547>	<2 389>
Résultat net	182	<6 634>	<6 526>

Après en avoir délibéré et reçu toutes les informations et explications nécessaires, le conseil arrête à l'unanimité les comptes consolidés de la Société relatifs au premier semestre 2002 tels qu'ils lui ont été présentés. Ces comptes sont composés du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé et de leurs annexes ainsi que des données chiffrées afférentes aux comptes sociaux de la Société au cours de cette même période.

3. ARRETE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2002

Le Président donne lecture au Conseil d'Administration et commente le projet de rapport semestriel relatif à l'activité du premier semestre 2002.

Après examen, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les termes du rapport d'activité du premier semestre 2002 et charge son Président d'effectuer toutes les formalités légales de publication des comptes et du rapport concernant le premier semestre 2002.

4. DEMISSION PAR MONSIEUR DENIS GIHAN DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL ET D'ADMINISTRATEUR

Le Président informe le Conseil d'Administration avoir reçu en date du 30 août une lettre aux termes de laquelle, Monsieur Denis Gihan a donné sa démission de ses fonctions de Directeur général et d'administrateur de la société Keyrus à compter du même jour.

Le conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Denis Gihan, tant de ses fonctions de Directeur général que de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 30 août.

5. CESSIION DES ACTIONS SUCCESSGIFT

Le Président informe le Conseil d'Administration que les titres Successgift ont été cédés à la société CASAQUE en date du 24 septembre 2002 suite à l'autorisation que le Conseil d'Administration de la Société du 27 mars 2002 lui avait conféré.

6. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 20 décembre 2002 à dix heures, au siège social de la Société au 64 bis rue la Boétie 75008 Paris.

Avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Emission de 250 000 BSA avec suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens au bénéfice de cette émission et réservation de celle-ci au profit de personnes dénommées,
- 2) Pouvoirs conférés au conseil d'administration,
- 3) Délégation au conseil d'administration de tous pouvoirs aux fins d'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés (art. L 225-138 du code de commerce et L 443-5 du code du travail).
- 4) Pouvoirs.

Le Président donne lecture des grandes lignes des projets de rapport du conseil d'administration et de texte des résolutions qu'il propose de présenter à l'assemblée générale extraordinaire.

Après discussion, le conseil d'administration approuve lesdits rapport et texte des résolutions et donne mandat au Président pour la rédaction définitive.

Les documents seront tenus au siège social, à la disposition des commissaires aux comptes et des actionnaires, conformément à la loi.

7. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

*

*

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30 et le présent procès-verbal a été signé par le Président et un autre administrateur.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and curves.

Un administrateur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain 13', written in a cursive style with a horizontal line underneath.